

**PROCES-VERBAL**  
**Du CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Samedi 5 avril 2014 au Broc**

L'an deux mille quatorze, le cinq avril, en marge de l'Assemblée générale ordinaire 2014, les membres du nouveau Conseil d'administration de l'association Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, domiciliée au 1, avenue François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiery, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Le Broc.

Cette réunion du Conseil d'administration a fait suite à la réélection, en Assemblée générale ordinaire, du deuxième tiers sortant du Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration était présidé par M. René Perier, assisté d'un secrétaire de séance, M. Ivan Martouzet.

L'ordre du jour a été rappelé par le président de séance : désignation du bureau du Conseil d'administration et en son sein du trésorier de l'association jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le contenu de l'article 11 des statuts de l'association est rappelé :

***Article 11 / Attributions et fonctionnement du Bureau***

*Le bureau est l'exécutif du Conseil de développement. Il en assure la représentation en justice.*

*Il prépare et exécute les délibérations du Conseil.*

*Il assure l'exécution du budget. Il est l'ordonnateur des dépenses, il prescrit l'exécution des recettes, signe les marchés et contrats,*

*Il assure l'administration générale de l'association. Il exerce le pouvoir hiérarchique sur les personnels dédiés au Conseil de développement.*

*Il peut recevoir délégation d'attribution du Conseil d'administration. Lors de chaque réunion du conseil d'administration, le bureau rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil d'administration.*

*Le Bureau convoque les réunions du conseil d'administration*

*Le Bureau fonctionne sur un mode collégial. Tous les membres du bureau sont sur le même pied d'égalité*

*Le Bureau répartit en son sein les tâches et les compétences.*

*Les décisions du bureau sont adoptées par consensus.*

Après recueil des candidatures de M. Philippe Toutée, de M. Ivan Martouzet et de M. René Perier et après débat entre les administrateurs, le président de séance a mis aux votes les propositions suivantes :

- **Désignation du bureau de l'association :**

**Le Conseil d'administration désigne les trois membres du Bureau du Conseil d'administration, qui assurent ainsi la co-présidence de l'association « Conseil de développement du PNR des Préalpes d'Azur :**

- **M. Ivan Martouzet, né le 18 janvier 1956 à Nantes (44), de nationalité française, ingénieur, domicilié au Collet, 143, route de la Fuont de Renard, 06280 La Penne**
- **M. Philippe Toutée, né le 13 décembre 1943 à Jallieu (38), de nationalité française, ingénieur retraité, domicilié au 915, route de l'Ourméou, 06140 Coursegoules**

- **M. René PERIER né le 1<sup>er</sup> juillet 1946 à Sousse (Tunisie), de nationalité française, retraité, domicilié au 190, route de l'Houmée, 06850 Briançonnet**

*Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.*

- **Désignation du Trésorier de l'association :**


**M. René PERIER est désigné Trésorier de l'association jusqu'à la prochaine assemblée générale.**

*Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 14h.

Au Broc, le 5 avril 2014

Le président de séance  
René Perier



Le secrétaire de séance  
Ivan Martouzet

